Image not found or type unknown

Audience de plaidoirie quel délai pour les parties

Par **Souriredu78**, le **16/02/2023** à **18:51**

Bonjour,

J'ai une audience de plaidoirie le 22 février prochain, la date de base était prévu le 8 novembre 2022 mais mon avocat avait demain le renvoi qui a été fixé le 22 février.
Mon avocat a envoyé nos conclusions le 26 décembre 2022, mais à ce jour soit le 16 février à 5 jours de l'audience de plaidoirie nous avons rien reçu, n'ont ils pas un délai ? Quelles sont les sanctions ?

Par **Marck.ESP**, le **16/02/2023** à **19:36**

Bonsoir pour votre retour
Votre avocat ne s'en est pas inquiété pas auprès du juge de la mise en état ?

Par **Souriredu78**, le **16/02/2023** à **19:47**

Mon.avocat est difficilement joignable

Très compliquée pour moi

Ou alors ils comptent faire une proposition transactionnelle ?

Par **P.M.**, le **16/02/2023** à **20:50**

Bonjour,

Les dates pour la transmission des conclusions et pèces ont du être communiquées...

Par **Souriredu78**, le **16/02/2023** à **21:07**

Oui pour la première date du 7/11 elles avaient été communiquées, mais comme il a demandé le renvoi et que les prud'hommes ont fixé la nlle audience au 22/02 je ne connais pas les dates
Mais de tte façon vu que nous sommes à 5 jours de l'audience, je suppose que le délai est dépassé

Par **P.M.**, le **16/02/2023** à **21:14**

Votre avocat pourrait les avoirs reçues, mais le Greffe pourrait vous renseigner sur les dates...

Par **Souriredu78**, le **16/02/2023** à **21:16**

Mardi il me disait qu'il n'avait rien reçu, et aujourd'hui je lui ai envoyé un message et pas de réponse...

Par **Souriredu78**, le **19/02/2023** à **13:52**

Bonjour,

J'espère que vous allez bien.

J'ai contacté le Greffe Vendredi après midi et ils m'ont confirmée qu'ils n'avaient rien reçu.

Mercredi 22 février a lieu l'audience de plaidoirie au bureau de jugement, mon avocat ayant déjà demander le report une 1er e fois et que suite à la nouvelle date d'audience fixée le 22 février, il a communiqué nos conclusions le 26 décembre, est ce que la partie adverse peut demander le renvoi ? Est ce que la plaidoirie c'est la fin de l'affaire ? Est ce que ce jour là les prud'hommes prennent une décision ? Quand je demande des précisions à mon avocat il ne me répond pas...

Par **P.M.**, le **19/02/2023** à **14:00**

Bonjour,

La partie adverse peut égélement demander un renvoi...

Il est fréquent que le Conseil de Prud'Hommes ne rende pas sa décission le jour même des plaidoiries et mette l'affaire en délibéré...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **beatles**, le **19/02/2023** à **14:04**

Bonjour,

Lorsque l'on a un avocat l'on doit, à priori, lui faire confiance et les réseaux sociaux n'ont pas à se sibustitier à lui.

Si l'on n'est pas satisfait et que l'on met en doute les compétences de son avocat l'on en change et les réseaux sociaux ne sont pas là pour se substituer.

Cdt

Par **P.M.**, le **19/02/2023** à **14:40**

Bien sûr c'est si simple de changer d'avocat lorsque l'on a signé une convention d'honoraire et qu'il risque ensuite de vous en réclamer au temps passé si on le désaisit pour reprendre tout à zéro avec un autre même si en l'occurence ses compétences ne sont pas remisent en cause mais éventuellement une disponibilité...

Mais les donneurs de leçons ne se préoccupent pas de tout cela puisqu'ils ne pensent qu'à fustiger plutôt que d'essayer d'aider et de répondre correctement en confondant réseaux sociaux et forum...

Par **Souriredu78**, le **19/02/2023** à **15:40**

P.M

Merci pour votre interaction.

Je n'ai pas voulu relevé.

En tout cas vous m'avez été d'une grande aide.

Mon avocat me répond 1 fois sur 20, il ne traite pas à tant mon dossier, la preuve à la veille de l'audience du 7/11 dernier, il écrit un dimanche soir, soit le 6/11 pour demander le renvoi.

Sachant aussi qu'à la première audience de 02/22 de conciliation à 15mn de l'audience il m'appelle aussi pour m'informer qu'il allait demander le renvoi car j'aurai du aussi assigner l'intérim. Ce renvoi avait été fixer au 25/04/22, une semaine avant il m'écrit pour me demander des pièces afin d'envoyer le recommandé à l'intérim à une semaine de l'audience, puis à réception des pièces demandées, il m'annonce qu'en fait effectivement il n'y a pas besoin d'assigner l'intérim, (donc le 1er renvoi à été fait pour rien) depuis le début il se moque de moi et traite pas mon dossier comme il le faut sachant que je vis seule avec 2 enfants à charges et en situation de précarité, donc "beatles" épargnez moi vos commentaires qui n'ont pas leur place ici merci.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Heureusement qu'il existe encore des personnes comme P.M.

Cordialement,

Par **P.M.**, le **19/02/2023** à **15:44**

Merci, je reste bien sûr prêt à vous répondre...

Pour votre affaire, si je me rappelle bien je pense qu'il était judicieux d'assigner aussi l'intérim conjointement mais s'il y a renoncé, je pense qu'il sait ce qu'il fait...

Par **Souriredu78**, le **19/02/2023** à **15:55**

Au début j'avais saisi les prud'hommes seule avec l'aide d'un service juridique qui après hésitation et recherche m'ont finalement confirmer qu'il n'y avait pas besoin d'assigner l'intérim, entre temps mon avocat a aussi fait ses recherches et m'a confirmée qu'effectivement il y avait pas besoin d'assigner l'intérim.

J'espère qu'ils ne vont pas demander le report.

Ce serait mal vu pour eux sachant qu'il ont eu bcp de temps depuis le 1er renvoi, et qu'ils ont reçu nos conclusions il y a 2 mois déjà, ce serait donc pas justifié et bien vu...j'espère qu'ils vont proposer une transaction financière pour clos tout ça avant mercredi jour de l'audience ou alors demain ou mardi...je suis fatiguée de tout ça...

Par **P.M.**, le **19/02/2023** à **16:08**

Ils pourraient même le faire lors de l'audience qui serait donc renvoyée...

Par **Souriredu78**, le **19/02/2023** à **16:12**

L'avocate qui représente l'entreprise avait déjà évoqué un arrangement en avril...

Par **P.M.**, le **19/02/2023** à **16:16**

Cela tend à démontrer qu'ils ne sont pas à l'aise...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Souriredu78**, le **19/02/2023** à **16:20**

Oui mais mon avocat se bouge pas trop...il aurait pu régler l'affaire en 2 temps 3 mouvements.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés